



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 03406

Numéro SIREN : 349 763 375

Nom ou dénomination : GROUPE FLO

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2014 sous le numéro de dépôt 16293

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 20.135.713,50 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2014

L'an deux mille quatorze,
Le 19 mai,
A 10 heures 30,

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de la société Groupe Flo (ci-après la « **Société** ») s'est réuni dans les locaux de Tikehau Capital (32, rue de Monceau – 75008 Paris), sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

- Gilles Samyn, en qualité d'administrateur ;
- Xavier Le Clef, en qualité d'administrateur ;
- Piet Dejonghe, en qualité d'administrateur ;
- Luc Bertrand, présent par conférence téléphonique, en qualité d'administrateur ;
- Antoine Flamarion, en qualité d'administrateur ;
- Mathieu Chabran, en qualité d'administrateur ;
- Caroline Fortier, en qualité d'administratrice ;
- Bénédicte Hautefort, en qualité d'administrateur ;
- Christine de Gouvion Saint-Cyr, en qualité d'administrateur ;
- Pascal Malbequi, en qualité d'administrateur ;
- Dominique Giraudier, en qualité d'administrateur.

Arnaud Louet, Directeur Financier, assiste également à la réunion de même que Vincent Favier et Edouard Chatenoud, appelés à être nommés par voie de cooptation en qualité de nouveaux administrateurs lors du présent Conseil.

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Gilles Samyn en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (le « **Président** »).

Arnaud Louet est désigné comme Secrétaire.

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que ceux-ci sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (...)
- Cooptation d'administrateurs ; pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- (...)

(...)

- **Cooptation d'administrateurs – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Le Président du Conseil informe ce dernier de la démission de deux administrateurs, M. Antoine Flamarion et M. Mathieu Chabran, à l'issue du présent Conseil, soit effective le 19 mai 2014, ce qui rend vacant deux sièges d'administrateur.

Gilles Samyn rappelle alors l'article 13 des statuts de Groupe Flo relatif à la nomination par cooptation d'un administrateur.

A cet effet, il propose au Conseil :

- la nomination de M. Vincent Favier, à titre provisoire, en remplacement de M. Antoine Flamarion, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires ; M. Vincent Favier serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de M. Antoine Flamarion, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2014 ;
- la nomination de M. Edouard Chatenoud, à titre provisoire, en remplacement de M. Mathieu Chabran, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires ; M. Edouard Chatenoud serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de M. Mathieu Chabran, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration valide alors à l'unanimité ces cooptations.

M. Vincent Favier remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

M. Edouard Chatenoud remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

En conséquence, il y a lieu de faire ratifier ces cooptations par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. A la suite de quoi, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de proposer aux actionnaires la ratification des cooptations de M. Vincent Favier et de M. Edouard Chatenoud en qualité de nouvel administrateur.

Les administrateurs présents décident également à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Extrait certifié conforme, en quatre exemplaires, pour faire valoir ce que de droit.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a series of fluid, connected strokes below.

Dominique Giraudier
Directeur Général